

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 21/12/2021 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	SERVICE : Direction de la biosécurité (DBS)					
2	LIBELLE DU POSTE : Responsable de station de traitements phytosanitaires					
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 4					
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : C					
	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : C					
5	FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FTE					
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : PROGRAMME : 96202 CENTRE DE TRAVAIL : 384			CODE POSTE : 8951 PROGRAMME R.H : 97003		
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : IDV – TAHITI – Papeete - DBS – Cellule phytosanitaire – Motu Uta					
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : L’agent est chargé du suivi du bon fonctionnement de la station de traitement des denrées végétales de la cellule phytosanitaire de la Direction de la biosécurité. Il est amené à superviser, encadrer et effectuer les traitements phytosanitaires de la cellule à l’intérieur et à l’extérieur de la station de traitement. Il veille au suivi des consignes données par le chef de la cellule phytosanitaire, au respect des différentes réglementations et à l’état de fonctionnement des installations. L’agent est également amené à appuyer les agents de la cellule phytosanitaire en charge des pesticides pour effectuer le suivi du respect de la réglementation « pesticides ». Enfin, il participe à la destruction des saisies effectuées par la Direction de la biosécurité notamment par incinération.					
9	EFFECTIFS ENCADRES	A	B	C	D	Autres
	NOMBRES : 6				4	2AN5
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Chef de la cellule phytosanitaire					
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : Moyens bureautiques (téléphone, bureau, ordinateur) et véhicule de service.					
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : - Permis de conduire ; - Bonne condition physique ; - Environnement de produits toxiques (bromure de méthyle, insecticide et fongicide).					
13	ACTIVITES PRINCIPALES : - Accueillir les usagers ; - Encadrer et manager les agents en charge des traitements phytosanitaires ; - Effectuer des traitements pesticides/fumigation ; - Suivre et respecter les consignes de sécurité et d’efficacité des traitements pesticides/fumigation ; - Assurer l’entretien et la maintenance du matériel de traitement, constater l’état de fonctionnement du matériel de traitement et signaler les dysfonctionnements ou dégradations du matériel ; - Proposer des améliorations dans les procédures des opérations de traitement de quarantaine ; - Rédiger des protocoles, des plans et des notices de fonctionnement du matériel ; - Contrôler des établissements agréés et des personnes certifiées pour la vente ou la manipulation des pesticides en Polynésie française ; - Contrôler l’importation, la commercialisation et l’utilisation des pesticides ; - Réaliser les destructions des marchandises saisies (par incinération notamment) ; - Rédiger des rapports suite aux missions réalisées.					
14	ACTIVITES ANNEXES : - Suivre les statistiques d’importation des pesticides ; - Gérer les affaires courantes urgentes ; - Participer aux réunions ;					

